

**DELEGATION A LA RECHERCHE  
CLINIQUE ET A L'INNOVATION**

HOPITAL NORD  
Bâtiment Le Canopé  
2<sup>ème</sup> étage  
42 055 SAINT-ETIENNE cedex 2

Saint-Etienne, le 15 février 2024

Réf : CM / JT / CF

Professeur C. MARIAT  
Président

Professeur L. FEASSON  
Vice-Président

Professeur H. MAROTTE  
Vice-Président

Docteur P. ZUFFEREY  
Médecin méthodologiste

M. C. BREUER  
Directeur des Affaires Médicales  
et de la Recherche  
04.77.12.70.50

M. J. TAVERNIER  
Responsable Recherche en Santé  
et Innovation  
04.77.12.70.09

Mme E. PRESLES  
Statistiques

Attachés de Recherche Clinique  
Responsables du contrôle de  
qualité :

Mme B. DEYGAS

04.77.12.76.55

Mme C. LABRUYERE

04.77.12.04.69

Mme F. RANCON

04.77.82.94.58

M.A. GARCIN

04.77.12.02.86

Mme M. PEURIERE

04.77.12.92.72

Mme A. BAUDOT

04.77.82.94.50

Mme H. RAINGARD

04.77.82.97.03

Mme C. LECLERCQ-

TRAUTVETTER

04.77.82.97.03

Mme C. FANGET  
Secrétariat général  
04.77.12.08.26

**Objet : Appel d'Offres Local Recherche Clinique 2024**

*P.J. :*

*Lettre d'intention type*

*Extrait du règlement de l'AOL*

*Engagement des investigateurs*

*Fiche budgétaire*

*Calendrier*

Professeur, Docteur,  
Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir et l'honneur de vous informer du lancement de l'Appel d'Offres Local 2024 de notre CHU. Comme chaque année, la Direction Générale met à disposition une enveloppe budgétaire pour financer des projets de recherche médicale et paramédicale qui ne rentreraient pas dans le cadre d'un PHRC/PHRIP. Cette année, le budget attribué pour cet appel d'offres s'élève à 300 000 €.

Quatre projets « médicaux » seront retenus dans une limite budgétaire de 50 000 € chacun ; un projet de recherche paramédicale sera financé à hauteur de 30 000 € et un projet « territoire » (impliquant un établissement du GHT et/ou le Centre Emile Roux du Puy-en-Velay) se verra doter d'une enveloppe maximum de 70 000€.

Soucieux de l'état d'esprit de cet appel d'offre, les membres de la DRCI seront particulièrement attentifs aux projets de recherche portés par les plus jeunes candidats, par des personnels paramédicaux ainsi que les projets impliquant un établissement du GHT. Il reste bien sûr ouvert à des équipes ou investigateurs ayant déjà obtenu ce type de financement.

Votre lettre d'intention (servant au choix des experts et rapporteurs) est attendue à la DRCI **avant le mardi 2 avril 2024 minuit** et le projet complet **avant le jeudi 16 mai 2024 minuit**.

**1- Pour participer à cet appel d'offres, vous devez respecter le règlement de l'AOL qui est attaché en pièce jointe.**

Votre projet doit :

- Concerner la **recherche impliquant la personne humaine** (essais cliniques, **investigations cliniques, études physiologiques/physiopathologiques, études observationnelles**). Sont également éligibles les recherches sur des **prélèvements biologiques humains réalisés lors de précédentes recherches, les études sur des éléments contenus dans les dossiers médicaux (données cliniques, imagerie, ...)** et les **études sur données issues d'autres recherches (méta-analyses)**. Il peut s'agir d'un projet monocentrique ou multicentrique. Les études financées doivent porter exclusivement sur l'homme (si une partie est prévue sur des animaux, elle ne sera pas financée par l'AOL) et les études sur les corps humains ne sont pas admises.
- Respecter le **plan type de l'ANSM** qui est à demander au secrétariat de la commission DRCI ([drci@chu-st-etienne.fr](mailto:drci@chu-st-etienne.fr)) ou au 420826 (Mme Corinne FANGET)
- Détailler la **demande financière nécessaire au projet qui devra être élaborée en collaboration avec un chef de projet de l'URC (tél. 420826)**. Les crédits pourront servir à l'acquisition de consommables, à la location de matériels ou à la rémunération de personnels sous forme de contrats à durée déterminée pendant la durée du projet. Pour que votre projet puisse être retenu pour évaluation par la DRCI, **la demande financière devra être impérativement validée par l'URC avant l'envoi du projet final**.
- Être accompagné d'un **engagement (écrit)** à débiter l'étude dans l'année qui suit l'obtention du financement et, le cas échéant, comporter l'accord de participation par écrit des investigateurs associés (cf. pièce jointe)
- Indiquer à quelle catégorie de l'Appel d'Offre Local répond le projet (AOL « médical », « paramédical » ou « territoire »).
- Dans le cas de l'implication de tout partenaire du territoire, joindre un courrier signé du représentant et/ou, le cas échéant, du directeur de la recherche indiquant la capacité de l'établissement à participer au projet.

Les projets seront évalués par un expert local (en général membre de la DRCI) et deux experts extérieurs au CHU selon les items suivants : utilité clinique, faisabilité, originalité, méthodologie, aspects éthiques et financiers, capacité de l'équipe à conduire la recherche.

Les 3 expertises seront présentées en séance par un rapporteur interne, membre de la DRCI, qui devra juger de la qualité des rapports d'expertise et en faire une synthèse en séance après une brève présentation de l'étude.

## **2- Rappels concernant les projets retenus**

Les inclusions devront **commencer le plus rapidement possible** après l'obtention des crédits et des différentes autorisations. Si un projet n'a pas démarré deux ans après son acceptation, le budget alloué sera supprimé.

**L'objectif est, clairement, d'obtenir au moins une publication écrite dans une revue indexée PubMed dans un délai maximum de 4 ans pour chaque projet financé. L'atteinte de cet objectif sera prise en compte dans l'examen de projets ultérieurs.**

L'investigateur devra respecter l'intégrité scientifique des données.

**Si vous souhaitez participer à cet appel d'offres, vous devez adresser :**

**1- Une lettre d'intention avant le mardi 2 avril minuit à [drci@chu-st-etienne.fr](mailto:drci@chu-st-etienne.fr) (cf. pièce jointe)**

**2- Le dossier au secrétariat de la DRCI au plus tard le jeudi 16 mai 2024 minuit, contenant le projet selon le plan ANSM, la fiche budgétaire, l'engagement de l'investigateur et des co-investigateurs.**

***Aucun dossier ne sera accepté après cette date***

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Professeur, Docteur, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président de la DRCI,

P/Le Directeur Général et par délégation  
Le Directeur des Affaires Médicales Et  
de la Recherche

Pr Christophe MARIAT

M. Conrad BREUER